

10. Puis-je obtenir une fiche fiscale afin de déclarer mes allocations sur ma feuille d'impôts ?

Non. L'allocation pour l'aide aux personnes âgées n'est pas imposable. Par conséquent, vous ne devez pas l'indiquer dans votre déclaration d'impôt.

Aucune fiche fiscale ne vous est donc envoyée.